

Caisse de compensation

La charge du gaz butane divisée par deux en un an



Le projet de loi de Finances 2016 prévoit une dotation totale de 15,55 milliards de DH pour la compensation, y compris pour financer les mesures d'accompagnement, dont l'appui à l'ONEE.

La charge de compensation a atteint 8,7 milliards de DH à fin septembre 2015, contre plus de 23,13 milliards un an plus tôt. Cette baisse de plus de 62% est le résultat notamment de la chute des dépenses de compensation du gaz butane qui ont été pratiquement divisées par deux.

Si le gouvernement prévoit de baisser la charge de compensation en 2016 à 15,5 milliards de DH, c'est sans doute parce qu'il est encouragé par les réalisations de l'année en cours. À fin septembre 2015, année où l'Exécutif prévoit de diminuer à 23 milliards de DH les subventions (hors appui à l'ONEE et les mesures d'accompagnement du secteur du transport), la charge de compensation a atteint à peine 8,7 milliards, contre plus de 23,13 milliards à fin septembre 2014. Cela représente une économie de plus de 14,42 milliards de DH, soit une baisse de quelque 62%, selon les chiffres provisoires publiés par la Caisse. Cette baisse est le résultat notamment de la suppression totale de la subvention accordée aux produits pétroliers (le Super, le Fuel N° 2, le Fuel ONEE et le gasoil 50 ppm). La facture de compensation pour les 9 premiers mois de l'année 2015 représente, en effet, les dépenses de subvention du gaz butane et du sucre uniquement. Toutefois, il faut souligner que les dépenses de compensation pour le gaz butane ont été pratiquement divisées par deux par rapport à fin septembre 2014. À noter que le gouvernement compte continuer à subventionner ce produit l'année prochaine.

En attendant, au 30 septembre, la charge relative à la consommation du gaz butane a atteint 5,982 milliards de DH contre 11,106 milliards en 2014 pour la même période, soit une baisse de 46 %. Ce

recul est dû essentiellement à la chute des prix de subvention unitaire de l'ordre de 47%, en raison de la baisse des cours à l'international. En outre, la charge de compensation relative au transport de gaz butane pour les 9 premiers mois de l'année 2015 a atteint 178 millions de DH, enregistrant une hausse de 2,5% sur un an. Les dépenses liées aux importations du gaz butane se sont, elles, élevées à 346 millions de DH à fin juillet, contre 265 millions de DH pour la même période de 2014, soit une diminution de 23%.

Pour ce qui est de la compensation du sucre consommé et importé, elle s'élève à près de 2,2 milliard de DH. Les responsables de la Caisse précisent, néanmoins, que la charge de compensation du sucre concerne la période de janvier-août 2015. Comme nous l'annoncions dans nos précédentes éditions, le gouvernement prévoit la décompensation du sucre de manière progressive en 2016, afin d'économiser 2 milliards de DH. Selon le chef du gouvernement, Abdelillah Benkirane, la moitié de ce montant ira au secteur de la santé, pour l'équipement des hôpitaux surtout des zones défavorisées et enclavées. L'autre milliard économisé ira au fonds de cohésion sociale.

Par ailleurs, concernant les arriérés de la Caisse de compensation, ils ont atteint 2,158 milliards de DH à fin octobre dernier : 1,055 milliard pour le gaz butane et 1,103 milliard pour le sucre. Sur un an, ces créances sont en baisse de 73%. Pour ce qui est du paiement de la subvention relative aux produits du gaz butane et du sucre (décaissement en faveur des opérateurs), il s'est élevé à plus de 12,63 milliards de DH durant les 10 premiers mois de 2015, contre 27,11 milliards l'année dernière, soit une baisse de 49%. ■

Moncef Ben Hayoun

La compensation du sucre consommé et importé s'élève à près de 2,2 milliard de DH à fin septembre.